Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_010-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_010

Objet : Centre Social et Culturel - Convention à intervenir avec l'association « Bicyclart 07 » pour le financement d'une action d'électrification de vélos dans le cadre du Pacte local de solidarité

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Le Pacte Local des Solidarités (PLS) est construit sur la base d'un diagnostic territorial, déployé sur trois Communautés de communes : Pays de Beaume Drobie, les Gorges de l'Ardèche et Pays des Vans en Cévennes. Ses priorités sont les suivantes : prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités ; favoriser l'accès de tous à des offres de mobilités adaptées ; répondre aux problématiques de précarité alimentaire des habitants ; sécuriser les parcours et la qualité de vie dans le logement.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre sont portées directement par les collectivités ou par des partenaires.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la mise en œuvre des actions inscrites dans la Fiche action « *Soutien à l'électrification de vélos* » portée par l'association Bicyclart 07.

Le projet consiste à développer différents types d'ateliers animés par l'association « Bicyclart 07» comprenant : choix du kit moteur (et du vélo le cas échéant) ; installation du moteur ; apprentissage de l'entretien du vélo et du moteur électrique ; apprentissage réparation des pannes classiques.
Cette action s'adresse aux publics en situation de précarité ou vulnérables afin de renforcer leur insertion sociale et professionnelle. Il cible prioritairement les personnes en sortie de location de VAE de la CCGA.

Le coût de l'opération s'élève à 14 600 €, financé à hauteur de 840 € par les fonds propres de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et de 11 000 € dans le cadre des crédits versés par l'État au titre du Pacte Local des Solidarités.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_010-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de financement, jointe à la présente délibération, à intervenir avec l'association « Bicyclart 07 » pour le financement d'une action d'électrification de vélos dans le cadre du Pacte local de solidarité,

Autorise le président à signer la convention.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDÈCHE 07150 VALLON PONT D'ARC